





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-182**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1107790-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPERATION "CAMPUS MIRABEAU" -
MARCHE N°A15-097 - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM
ANNUEL DE LA PARTIE DU MARCHE A BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPERATION "CAMPUS MIRABEAU" -
MARCHE N°A15-097 - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT
MAXIMUM ANNUEL DE LA PARTIE DU MARCHE A BONS DE COMMANDE -
AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 28 août 2015 a été notifié au Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE le marché n°15-097 portant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination urbaine inters chantiers (OPCUIC) dans le cadre de l'opération urbaine « Campus Mirabeau » à Aix en Provence.

Pour mémoire, ce marché, passé en Appel d'Offres Ouvert Européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics, a été conclu pour une durée de 12 mois à compter du premier ordre de service spécifique (intervenu le 14 septembre 2015), reconductible 4 fois 1 an, soit jusqu'au 13 septembre 2020.

Ce marché à prix mixte a été conclu pour un montant total de 263 220 € HT sur 5 ans décomposé comme suit :

- un prix global et forfaitaire de 65 700 € HT la première année, puis 44 880 € HT par année reconduite,
- un montant maximum annuel de 3 600 € HT pour la partie du marché à bons de commande relative à des réunions exceptionnelles, ce qui représente 12 réunions exceptionnelles maximum à un prix unitaire de 300 € HT.

La Cellule Campus Mirabeau a perdu un poste en interne d'un Ingénieur spécialisé en Travaux Publics et Réseaux affecté à temps complet à la Cellule Campus Mirabeau, en

qualité de chargé de la mission « référent technique Campus Mirabeau » auprès des services de la ville.

Ainsi, afin de pallier à cette perte et d'assurer la continuité du travail accompli par la Cellule de Coordination Campus Mirabeau, il est proposé d'augmenter à 36 le nombre maximum annuel de réunions exceptionnelles prévues avec le titulaire dans le cadre du marché initial.

En effet, ces réunions supplémentaires permettront au prestataire titulaire du marché (BET INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE) de :

- confirmer et assurer, en qualité d'expert, ses missions d'Ordonnancement, Pilotage et Co-ordination urbains inter chantier sur l'opération Campus Mirabeau,
- s'inscrire dans sa mission de communication, coordination et concertation avec les services techniques de la ville et les partenaires institutionnels impliqués sur cette opération ; dans les conditions décrites et détaillées dans le marché initial.

Le projet d'avenant a pour objet d'augmenter le nombre maximum annuel de réunions exceptionnelles de 12 à 36 (300 € HT l'unité) et par conséquent, d'augmenter le montant maximum annuel de 3 600 € HT à 10 800 € HT à compter de la deuxième année de reconduction, soit à compter du 14 septembre 2017.

Cette augmentation ne concernera toutefois que la partie du marché exécutable à bons de commande et ne concernera en aucune manière la partie du marché exécutée à prix global et forfaitaire.

Avec cette augmentation, le montant total du marché passera de 263 220 € HT à 284 820 € HT maximum sur les 5 ans. Ce qui induira une plus-value financière de 8,21% sur le montant total du marché.

Le projet d'avenant n°1 a obtenu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 17 mars dernier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché n° A15.097, portant augmentation du montant maximum annuel de la partie du marché à bons de commande,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le projet d'avenant n°1 au marché n° A15.097 et tout document s'y rapportant.

DL.2017-182 - MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPERATION "CAMPUS
MIRABEAU" - MARCHE N°A15-097 - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU
MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE LA PARTIE DU MARCHE A BONS DE COMMANDE -
AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPERATION « CAMPUS MIRABEAU »

MARCHE N°A15-097

Titulaire : BET INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

**AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM ANNUEL
DE LA PARTIE DU MARCHE EXECUTE A BONS DE COMMANDE**

- ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CONTRAT INITIAL
- ARTICLE 2 – OBJET DU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 3 - IDENTIFICATION DES PARTIES AU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 4 – DISPOSITIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES
- ARTICLE 5 – MONTANTS ET INCIDENCE FINANCIERE
- ARTICLE 6 – PAIEMENT
- ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET DU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 8 - AUTRES CLAUSES

Article 1 - Caractéristiques du contrat initial

Marché passé en Appel d'Offres Ouvert Européen, passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, notifié le 28 août 2015 et contracté entre :

D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2015-263 du 8 juin 2015,

Et

D'autre part, le Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE, immatriculé au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro B 489 626 135 dont le siège social est implanté au n° 168/172 Boulevard de Verdun 92 408 Courbevoie Cedex et représenté par M. Ludovic GAUTIER, agissant en qualité de Directeur Administratif.

Durée : Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois à compter du premier ordre de service spécifique (intervenu le 14 septembre 2015), reconductible 4 fois 1 an, soit jusqu'au 13 septembre 2020.

Ce marché à prix mixte a été conclu pour un montant total de 263 220 € HT sur 5 ans décomposé comme suit :
-un prix global et forfaitaire de 65 700 € HT la première année, puis 44 880 € HT par année reconduite,
-un montant maximum annuel de 3 600 € HT pour la partie du marché à bons de commande relative à des réunions exceptionnelles, ce qui représente 12 réunions exceptionnelles maximum à un prix unitaire de 300 € HT.

Article 2 – Objet du présent avenant

Exposé des motifs :

Afin de pallier la perte du poste en interne de l'Ingénieur spécialisé en Travaux Publics et Réseaux, affecté à temps complet à la Cellule Campus Mirabeau, chargé de la mission « référent technique Campus Mirabeau » auprès des services techniques de la ville et ainsi permettre d'assurer la continuité du travail accompli par la Cellule de Coordination Campus Mirabeau, il est prévu d'augmenter à 36 le nombre maximum annuel de réunions exceptionnelles prévues avec le titulaire dans le cadre du marché initial.

Ces réunions supplémentaires permettront au prestataire titulaire du marché (BET INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE) de :

- confirmer et assurer, en qualité d'expert, ses missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination urbains inter chantier sur l'opération Campus Mirabeau,
- s'inscrire dans sa mission de communication, coordination et concertation avec les services techniques de la ville et les partenaires institutionnels impliqués sur cette opération (Aix-Marseille Université, CROUS, Rectorat, SNCF...); dans les conditions décrites et détaillées dans le marché initial.

Article 3 - Identification des parties au présent avenant

Le présent avenant est conclu entre :

D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

Et

D'autre part, le Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE, immatriculé au greffe du tribunal de commerce de Nanterre, sous le numéro B 489 626 135, dont le siège social est implanté au n°168/172 Boulevard

de Verdun 92 408 Courbevoie Cedex et représenté par M. Ludovic GAUTIER, agissant en qualité de Directeur Administratif.

Article 4 – Dispositions techniques et réglementaires

Ces réunions exceptionnelles supplémentaires se déclinent selon les modalités décrites au paragraphe 3-2-3-B du Cahier des Clauses Particulières du marché initial et restent toujours exclusivement à la demande et à l'initiative de la Cellule de Coordination Campus Mirabeau, sur établissement de bons de commande.

Article 5 – Montants et incidence financière

L'avenant a pour objet d'augmenter le nombre maximum annuel de réunions exceptionnelles de 12 à 36 (300 € HT l'unité) et par conséquent, d'augmenter le montant maximum annuel de 3 600 € HT à 10 800 € HT à compter de la deuxième année de reconduction, soit à compter du 14 septembre 2017.

Cette augmentation ne concerne toutefois que la partie du marché exécutable à bons de commande et ne concerne en aucune manière la partie du marché exécutée à prix global et forfaitaire.

Avec cette augmentation, le montant total du marché passe de 263 220 € HT à 284 820 € HT maximum sur les 5 ans. Ce qui induit une plus-value financière de 8,21% sur le montant total du marché.

Article 6 – Paiement

Les sommes dues par la Ville d'Aix en Provence au titulaire seront versées au crédit du compte ouvert par INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE auprès de l'établissement LCL LA DEFENSE, sous le numéro IBAN FR97 3000 2005 5900 0043 1160 N33.

Article 7 – Prise d'effet du présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Article 8– Autres clauses

Toutes les clauses des marchés citées à l'article premier demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

Fait à	Fait à
Le	Le
Pour INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE, Monsieur Ludovic GAUTIER, Directeur Administratif	Pour la ville d'Aix-en-Provence, Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics
	Autorisé par délibération du Conseil Municipal n°